

Bretagne, Finistère
Camaret-sur-Mer

Le patrimoine maritime culturel de la commune de Camaret-sur-Mer

Références du dossier

Numéro de dossier : IA29004014

Date de l'enquête initiale : 2006

Date(s) de rédaction : 2006

Cadre de l'étude : enquête thématique régionale Inventaire du patrimoine maritime de Crozon Roscanvel Camaret Clohars-Carnoët Larmor-Plage et Séné

Désignation

Aires d'études : Bretagne

Milieu d'implantation :

Historique

La commune de Camaret-sur-Mer se trouve à l'extrémité occidentale de la presqu'île de Crozon, à l'ouest de la commune du même nom. Le port et le bourg de Camaret se sont développés, dans la partie septentrionale de la commune, sur une côte basse, au fond de l'anse de Camaret, protégée de la houle par un sillon de galets. Camaret, Kameled en breton, signifie d'ailleurs port courbe. Plus à l'ouest, la côte à falaises est entrecoupée par de petites criques, dont l'anse de Pen-Hat entre les pointes du Toulinguet et de Pen-Hir. Sur les hauteurs dominant cette baie, on trouve, au lieu-dit Lagatjar, des vestiges néolithiques, traces anciennes d'occupation humaine, et les villas de la Montagne, où ont séjourné des peintres et autres artistes. La côte à falaises du sud de la commune, entre la pointe de Pen-Hir et l'anse de Dinan, est inhabitée à l'exception du hameau de Pen-Hir, au fond de la baie sableuse éponyme. Plusieurs villages, parmi lesquels Kermeur, Lambézen et Lannilien, se sont également développés sur le plateau haut d'une cinquantaine de mètres.

Camaret-sur-Mer comptait 2 618 habitants en 2004, ce qui en fait la deuxième commune de la presqu'île de Crozon, même si la décroissance de la population y est rapide (- 10,7 % entre 1990 et 2004 ; source INSEE). Enclavée à l'extrémité de la presqu'île, elle se trouve éloignée des grands axes de circulation et des centres urbains (à une heure de Brest et Quimper, une demi-heure de Châteaulin). La commune se compose de différents ensembles géographiques : un espace portuaire (lui-même subdivisé entre la zone d'activités du sillon, les fronts portuaires Toudouze, du Styvel et Kléber, le quartier maritime du Notic et la zone portuaire Téphany), un bourg d'arrière-côte, un ensemble balnéaire isolé et différents héritages mono-fonctionnels isolés, essentiellement liés à la défense militaire de la côte (voir documents 1, 2 et 3).

La présence d'hommes sur son territoire est attestée depuis le Mésolithique (alignements de Lagatjar au Néolithique, talus du cap barré du Toulinguet datant de l'Âge du Fer, voie gallo-romaine). Le village ne se développe réellement qu'à partir du 10^e siècle avec l'essor du cabotage et l'installation d'un port de relâche et d'abri en raison des facilités d'accès et de sa position stratégique à l'entrée de la Rade de Brest. Pour cette raison, les troupes anglo-hollandaises tentèrent ainsi un débarquement, le 18 juin 1694, à proximité du port, repoussé par les troupes royales et les miliciens gardes-côtes, aidés par la population camarétoise. La pêche côtière va devenir progressivement la principale activité économique et va permettre le développement du port et du bourg, en arrière de celui-ci. Au début du 19^e siècle, quatre hameaux composent Camaret : le sillon, encore naturel, et sur lequel n'ont été bâties que la chapelle de Rocamadour en 1527 et la Tour Vauban en 1696, le hameau isolé du Styvel à l'amorce du cordon de galets, le quartier de pêcheurs et d'armateurs du Notic, séparé du précédent par la pointe rocheuse de Beg ar Gac, et le bourg, petit groupe de maisons massées autour de l'église Saint-Rémi, à l'ouest de l'étang de Prat ar Pont qui commence à être comblé. A cette époque, Camaret est un port sardinier de moyenne importance. Les sardines pêchées sont d'abord pressées, puis préparées à l'huile dans des conserveries dans la seconde moitié du 19^e siècle. Parallèlement à cette activité de pêche, les caboteurs apportent du bois, de la roque (appât pour la pêche), du sel, de l'alcool et repartent avec des matériaux et produits de la pêche et de l'agriculture. A la fin du 19^e siècle, de l'huile d'olive et du métal pour les boîtes de conserves sont également débarqués à Camaret. Les chantiers de construction navale sont également nombreux. Afin de faciliter le développement de ces activités portuaires, un mur de défense en maçonnerie est construit entre 1813 et 1815 le long du Sillon par le Génie Militaire. En 1845, le quai Toudouze

est également bâti sur le port par les services de l'Etat et remplace les installations précaires installées auparavant par les marins. La construction de nouvelles maisons le long du quai ne permet pas de répondre à l'afflux massif de paysans venant travailler à Camaret dans les chantiers navals et les conserveries. Le hameau du Styvel commence à se développer malgré un accès qui reste difficile.

A partir du début du 20^e siècle, la raréfaction des sardines amène les pêcheurs à se diversifier. L'activité portuaire se tourne progressivement vers la pêche aux langoustes et aux homards jusqu'à ce que celle-ci devienne l'essentiel de l'activité du port au lendemain de la Première Guerre Mondiale. Les prises s'effectuent tout d'abord au large de la Cornouailles anglaise, puis progressivement les zones de pêche s'étendent jusqu'au large du Portugal, des îles britanniques, puis des côtes africaines. De nouvelles embarcations plus robustes et adaptées à ce type de pêche hauturière sont construites à Camaret pour répondre aux besoins des pêcheurs.

Aujourd'hui, le port de Camaret est essentiellement utilisé pour la pêche côtière et la réparation navale. L'intérêt architectural de la vieille ville, construite entre le 17^e siècle et le 19^e siècle, le cachet du front portuaire, ainsi que la beauté sauvage des falaises de grès et de quartzite de la pointe de Pen-Hir, hautes de 60 m, font de Camaret-sur-Mer un site touristique prisé des estivants visitant la presqu'île. La commune fait également partie du Parc Naturel Régional d'Armorique, deuxième parc à avoir été créé en France en 1969, qui a notamment vocation à valoriser le patrimoine naturel et culturel. La faune et la flore sont également protégées, notamment par la création d'une réserve ornithologique aux Tas de Pois, îlots prolongeant la pointe de Pen-Hir, ou les protections apportées à la lande détruite par l'érosion pédestre des touristes.

Le patrimoine culturel maritime, particulièrement riche et diversifié à Camaret, mérite également d'être préservé. Les fortifications littorales, les infrastructures portuaires anciennes, les bâtiments ayant abrités des populations littorales (Abri du Marin, maisons d'armateurs, de pêcheurs ou de peintres), ceux liés aux activités passées de constructions navales, de pêche à la sardine ou aux langoustes (ateliers, conserveries...) sont encore souvent utilisés de nos jours. Cependant, certains de ces éléments patrimoniaux semblent plus vulnérables que d'autres et exigent une attention particulière.

Références documentaires

Bibliographie

- LASTENNET, Yann. **La mutation de la pêche à Camaret : de la sardine à la langouste (1870-1920)** . Mémoire de Maîtrise d'Histoire : Université Rennes 2, 1998.
p. 125-127
- **Le patrimoine des communes du Finistère**
Le patrimoine des communes du Finistère (collection Le Patrimoine des Communes de France). Charenton-le-Pont : Flohic Éditions, 1998, t. I.
p. 312-321
- **Candidature Pays d'Art et d'Histoire, Presqu'île de Crozon**. Crozon : Communauté de Communes de la Presqu'île de Crozon, 2001.
144 p
- GALIFOT, Agnès. **Le port de Camaret**. Crozon : Le Presqu'îlien, 2002, n° 99.
p. 22-23
- AMGHAR, Julien. **Les petits ports et les usages du littoral en Bretagne au XIX^e siècle**. Thèse d'Histoire : Université de Bretagne Sud, Lorient, 2006, 2 vol.
p. 200-203 (thèse) et p. 33-38 (annexes Inventaire général vol. I)

Périodiques

- KERDREUX, Jean-Jacques. **Camaret en 1831**. Crozon : Avel Gornog, 1995, n° 3.
p. 4-8

Annexe 1

RECOMMANDATION DE L'OBSERVATOIRE DU PATRIMOINE MARITIME CULTUREL :

Site de défense à l'entrée de la rade de Brest, port de pêche sardinier, puis premier port langoustier d'Europe, le port de Camaret-sur-Mer présente un grand intérêt patrimonial au plan de la défense militaire des côtes, de la pêche et de la construction navale qui lui fut liée.

C'est un port relativement bien conservé dans son aspect hérité de la période fin du 19^e-début du 20^e siècles, possédant deux édifices classés sur le Sillon : la chapelle Notre-Dame-de-Rocamadour et la tour Vauban. C'est aussi un port actuellement en rapide transformation.

Le changement d'usage de cet espace, devenu presque exclusivement récréatif, touristique et plaisancier, allié à la forte pression foncière s'exerçant actuellement sur les littoraux et les petits ports jugés « pittoresques », induit des menaces sur le capital patrimonial de cet espace.

Dans le dessein de promouvoir Camaret-sur-Mer en haut lieu patrimonial de la défense littorale et de la pêche artisanale à la langouste, il est nécessaire, non seulement de conserver ce port dans son état actuel, mais de le restaurer et de l'aménager dans l'esprit qui a présidé aux constructions de la période de son essor économique et démographique maximum lié à la pêche.

Compte tenu de la richesse de ses héritages maritimes et des qualités paysagères de ce port qui sont unanimement et internationalement reconnues, l'objectif global qui préside à l'élaboration des recommandations énoncées par l'Observatoire du patrimoine maritime culturel est de démontrer que Camaret-sur-Mer est à la fois un site remarquable de défense et le type même de petit port breton développé avant les mutations des années 1960.

Aussi, d'un point de vue de la mise en valeur patrimoniale globale du site, il importe de ne pas se limiter à sa seule fonction historique de défense (qui vient d'être internationalement reconnue par le classement patrimoine de l'humanité de la Tour Vauban en 2008) mais d'élargir protection et mise en valeur patrimoniale à l'ensemble du site portuaire, depuis le Sillon jusqu'au quai Théphany. Le port de Camaret s'est en effet développé quasi totalement, depuis 17^e siècle, sous l'impulsion conquérante de l'activité de pêche. Il est donc important de promouvoir Camaret-sur-Mer en tant que tel et de s'attacher à le restaurer et à le faire évoluer dans sa qualité de port de pêche pour lui donner aussi dans ce domaine la dimension européenne patrimoniale qui lui revient incontestablement. L'économie touristique et résidentielle qui prévaut aujourd'hui aurait tout à y gagner. Dans un esprit de développement durable, les héritages culturels liés à la pêche certes moins prestigieux que ceux liés à la défense, mais qui ont créé l'espace portuaire que nous connaissons aujourd'hui, au lieu d'être détruits ou ignorés, doivent être considérés, entretenus et mis en valeur, comme autant d'atouts techniques, historiques et paysagers, d'intérêt aussi fondamental que l'héritage défensif majeur de la Tour Vauban. C'est donc sur ce double héritage militaire et halieutique que les décideurs doivent construire l'avenir de ce lieu à la fois unique et exemplaire.

Dans cet objectif, plusieurs types de recommandations d'ensemble peuvent être faites, en particulier pour la zone portuaire et son bourg d'arrière-côte (voir document 6).

La principale recommandation est d'interrompre la logique de réaménagement au coup par coup qui prévaut actuellement, pour privilégier la restauration de l'existant au plus près de l'esprit portuaire de Camaret-sur-Mer au moment du plus fort dynamisme de la pêche (1840-1960). Pour éviter une banalisation du port de Camaret, une politique d'aménagement avec une réelle perspective d'ensemble doit être conduite par la municipalité. Plusieurs outils sont disponibles. Dans un premier temps de protection, le Plan Local d'Urbanisme, actuellement en cours d'élaboration, pourra être enrichi d'un volet patrimonial à la hauteur de la qualité exceptionnelle des héritages maritimes du site, en utilisant l'article L123-1-7 du code de l'urbanisme sur la « protection paysagère ». Cet article intègre la notion de protection paysagère, en permettant d'identifier et de localiser les éléments de paysage et de délimiter les quartiers, îlots, immeubles, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou écologique et de définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur protection. Dans un second temps et en complément impératif à cette première mesure, la commune de Camaret-sur-Mer devra mettre en place une Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP), afin de donner la cohérence et l'efficacité nécessaires à un projet d'ensemble destiné à aménager et à promouvoir le site sur le long terme.

En parallèle, l'établissement d'une charte municipale de mise en valeur portuaire est souhaitable pour l'ensemble camarétois. Cette charte devrait comprendre un chapitre de recommandations précises adaptées à chaque partie du front portuaire urbanisé, incluant des recommandations concernant l'habillage des devantures de magasins, le dispositif des enseignes publicitaires et plus largement le mobilier urbain. Elle devrait également produire des recommandations pour la réorganisation de l'ensemble de la circulation automobile et piétonnière sur le site. De cette façon, l'exemple de Camaret-sur-Mer peut servir à une réflexion générale sur une charte des petits ports bretons d'intérêt patrimonial.

En particulier, pour parvenir à inscrire Camaret-sur-Mer dans une logique d'aménagement à long terme, il convient de :

- Mettre en valeur de façon spécifique le quartier historique du Notic dans sa partie intérieure, construite essentiellement aux 17 et 18^e siècles, actuellement délaissé. Un projet global de restauration des édifices et de valorisation touristique

peut être mis en place, en retrouvant les caractéristiques originelles des habitations. Les appentis, aux murs de pierres apparentes, qui servaient pour la presse à la sardine jusqu'au milieu du 19^e siècle, doivent être répertoriés et valorisés.

- Être attentif au maintien de la cohérence architecturale du front portuaire Toudouze, construit au milieu du 19^e siècle. Cet élément majeur du patrimoine camarétois, central dans le front portuaire global de l'espace portuaire, doit être plus soigné, en respectant l'aspect extérieur des façades d'origine, en recherchant l'intégration visuelle des devantures des boutiques et de la signalisation.

- Conserver la diversité patrimoniale et paysagère du Sillon en entretenant les modestes bâtiments et cabanes goudronnées liés à la construction navale, et en maintenant le cimetière de bateaux, dont la valeur patrimoniale est unanimement reconnue par les peintres et les photographes (professionnels ou amateurs).

- Porter une attention particulière aux futurs aménagements de la zone portuaire Téphany construite dans les années 1950. Dans un objectif patrimonial, il est souhaitable que la criée soit réutilisée et non démolie. Afin de situer cet espace dans la continuité historique du port, la reconstruction du bâti de front portuaire sur les friches laissées par la destruction des chantiers et hangars qui existaient auparavant doit être réalisée dans un style architectural portuaire contemporain de qualité.

- Restaurer avec soin les habitations du bourg d'arrière-côte et des rues anciennes qui descendent vers le port (présence de maisons de pêcheurs ou d'artisans, d'un atelier à tanner les voiles).

Les fronts portuaires Kléber et du Styvel, situés aux extrémités de l'ensemble du front portuaire de Camaret-sur-Mer, constituent des zones à risques pour la pérennisation de l'identité maritime paysagère du lieu. Composés d'éléments bâtis déjà hétérogènes et de qualité parfois faible mais néanmoins en accord avec la partie centrale du front portuaire (du point de vue des hauteurs, des volumes, des couvertures du toit), ils s'intègrent pour l'instant sans rupture majeure dans le paysage du port. Or ils se transforment rapidement suite à la destruction des bâtiments pour faire place à des immeubles résidentiels, à l'instar de ce qui s'est passé dans les années 1990 pour « l'usine Rouge » du Styvel, et en 2006 pour l'ancienne conserverie Béziers du front portuaire Kléber, ou à la dénaturaison de l'aspect extérieur des éléments. Situé en dehors du périmètre protégé par les Monuments Historiques du Sillon, le front portuaire Kléber est particulièrement vulnérable et risque de se banaliser prochainement. Pour arrêter impérativement la logique de réaménagement au coup par coup et sans perspective d'ensemble, qui prévaut actuellement, et pour privilégier la restauration de l'existant au plus près de l'esprit portuaire du Camaret-sur-Mer, il serait opportun d'utiliser rapidement l'article L123-1-7 du code de l'urbanisme sur la « protection paysagère », en requalifiant de façon patrimoniale les bâtiments de ces deux fronts portuaires Kléber et du Styvel.

En complément des mesures à mettre en oeuvre pour appliquer ces objectifs, l'ensemble de la circulation automobile serait à revoir. La création de zones uniquement piétonnières (au moins pendant la période touristique) - ou à priorité piétonne - serait rendue possible par l'établissement de nouveaux accès routiers en périphérie du bourg (non plus un seul accès débouchant sur le quai Kléber mais plusieurs accès) avec parkings de déstassement (situés bien en arrière de l'ensemble du front portuaire). La mise en place de circuits piétonniers d'accès aux quais aboutirait à des cônes de découverte visuelle du Sillon à partir des rues anciennes du port ou des hauteurs surplombant celui-ci.

L'esprit de ces recommandations est en accord avec les souhaits de la majorité des personnes interrogées sur site en février 2007 (se reporter aux conclusions de l'enquête de perception de Camaret-sur-Mer).

Pour atteindre ces objectifs, la municipalité dispose déjà de deux outils : le Plan Local d'Urbanisme (actuellement en cours d'établissement), et la Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (à mettre en projet). Elle peut en outre renforcer et accélérer son action, dans l'urgence, par l'établissement d'un PPM (Plan de Périmètre Modifié) qui, en se substituant au périmètre de 500 mètres de protection automatique des abords des Monuments Historiques, permettrait d'inclure l'ensemble des quais dans la protection.

Annexe 2

ENQUETE DE PERCEPTION DU PATRIMOINE MARITIME CULTUREL DE CAMARET-SUR-MER :

I-1 DEROULEMENT DE L'ENQUETE

I-1 La collecte des données

L'enquête s'est déroulée entre le 23 novembre et le 29 décembre 2006. Quatre-vingt-neuf personnes ont été interrogées durant cette période, à raison de six à neuf questionnaires par jour (un questionnaire durant de 10-15 minutes à plus d'une heure). De plus, les commentaires et « états d'âme » des personnes interrogées ont été consignés au fil des questionnaires.

L'enquête a été menée de façon aléatoire dans les commerces et lieux publics de la commune (essentiellement dans l'espace portuaire) et par prise de rendez-vous chez des particuliers grâce à des listes de contacts données par Claude le Fur (de l'Association Nautisme Art et Culture) ainsi que par Agnès Galifot. Ainsi nous avons pu interroger, des personnes de différentes catégories socioprofessionnelles tels que des enseignants, commerçants, employés du secteur public ou privé, artisans, sans emplois, étudiants, retraités, etc.

I-2 Constitution du groupe interrogé

Les personnes qui ont été enquêtées sont les acteurs de la commune : les habitants de Camaret-sur-Mer et les travailleurs (à l'année ou ponctuels tels que les artisans sur les chantiers). Nous avons choisi de ne pas interroger les promeneurs, afin de connaître l'opinion de ceux qui ont leur mot à dire dans la gestion, l'aménagement et l'entretien de la commune. Nous avons également interrogé quelques résidents secondaires pour avoir une idée de leur opinion sur le sujet. Ainsi, notre échantillon ne se veut pas représentatif mais va donner un ordre d'idée et des avis relativement exhaustifs sur les éléments considérés.

Composition de la population interrogée :

Résidents principaux 69 (78 %)

Travailleurs extérieurs 15 (17 %)

Résidents secondaires 5 (5 %)

TOTAL 89

A noter : le pourcentage des résidents secondaires ne correspond pas à la réalité car ils sont plus difficiles à joindre du fait de la période creuse et difficiles à identifier. Même si leur proportion est forte dans la commune, ils ne sont pas vraiment des acteurs majeurs. Le correctif a été établi avec les travailleurs extérieurs.

II DEGRE DE RECONNAISSANCE PATRIMONIALE DE LA POPULATION ENQUETEE

Afin de faire figurer les résultats de cette enquête dans les fiches d'inventaire, deux champs ont été créés : le « degré de reconnaissance patrimoniale de la population enquêtée » (DREC) et un ou des « avis de gestion selon le groupe enquêté »

Cinq degrés de reconnaissance ont été définis : presque unanimement cité, souvent cité, moyennement cité, peu cité et jamais cité :

Seuils pour le champ "Degré de reconnaissance patrimoniale par le groupe enquêté"

75 % ou plus de personnes ayant cité l'élément dans au moins une question : Presque unanimement cité

50 à 74 % de personnes ayant cité l'élément dans au moins une question : Souvent cité

25 à 49 % de personnes ayant cité l'élément dans au moins une question : Moyennement cité

1 à 24 % de personnes ayant cité l'élément dans au moins une question : Peu cité

0 personne ayant cité l'élément dans au moins une question : Jamais cité

Ainsi, les résultats obtenus donnent sur les 74 éléments recensés : trois sont presque unanimement cités (le cimetière de bateaux, la chapelle Rocamadour et la Tour Vauban), 3 sont souvent cités, six sont moyennement cités, vingt-neuf sont peu cités et trente-trois jamais cités (voir documents 4 et 5).

III AVIS DE GESTION SELON LA POPULATION ENQUETEE

La population est sensible au réemploi de l'existant : il ne faut plus détruire mais réhabiliter les bâtiments hérités, en faisant attention à la cohérence architecturale de l'ensemble. Aussi un encouragement de la rénovation des bâtiments tombant en ruines est-il nécessaire. Cet effort permettra d'appuyer la mise en valeur du patrimoine maritime, que la population enquêtée souhaite voir développer. La création d'un grand musée du patrimoine maritime sur le quai Téphany, l'organisation d'animations (fêtes, expositions) autour de ce thème, la mise en place de visites guidées dans Camaret-sur-Mer, doivent permettre la mise sur pied d'une réelle politique touristique basée sur la mise en valeur du patrimoine maritime. Elle devra s'intégrer dans une politique plus large, destinée à rendre plus attractive la commune. La population propose de déplacer l'Office de Tourisme place Saint-Thomas, de fermer le quai Toudouze à la circulation automobile l'été, de redynamiser l'arrière-bourg.

Lénaïg L'Aot.

Annexe 3

Annexe 3 : **Schéma de classement des dossiers électroniques de la commune de Camaret-sur-Mer**

Annexe 4

Annexe 4 : **Organisation spatiale de Camaret-sur-Mer**

Annexe 5

Annexe : **Organisation spatiale de l'espace portuaire complexe de Camaret-sur-Mer**

Annexe 6

Annexe 6 : **Éléments patrimoniaux à conserver à Camaret-sur-Mer d'après la population enquêtée**

Annexe 7

Annexe : **Les enjeux de gestion dans l'espace portuaire complexe de l'espace portuaire de Camaret-sur-Mer**

Annexe 8

- 20082908271NUC : - Dans "Neptune des côtes occidentales de France", Service des Vaisseaux du Roi, Dépôt Général de la Marine - Archives du Service historique de la Marine, Brest - R 3440, planche 20.6.
- 20062908323NUC : Cadastre de la commune de Camaret-sur-Mer, 1831 - Archives départementales de la Finistère - 3P25/1_005.
- 20082908272NUC : - Extrait de la carte "Rade de Brest", Paris : Dépôt des cartes et plans de la Marine, levée en 1877, 1880, 7e édition 1934, n° 3799 (G) - Laboratoire Géomer - Non coté.
- 20082908273NUC : - Extrait de la carte "Entrée de Brest", Paris : Service hydrologique de la Marine, levée en 1897 et 1899, 1901, 4e édition 1950, n° (M) 5071 - Laboratoire Géomer - Non coté.
- 20082908268NUC : - Archives départementales de la Finistère - 2 FI 22/186.
- 20082908270NUC : - Archives départementales de la Finistère - 2 FI 22/194.
- 20072908557NUCA : Huile sur toile, 1872 - Musée d'Orsay - Non coté.
- 20072908559NUCA : Huile sur toile, 1892 - Musée d'Orsay - Non coté.
- 20072908592NUCA : Gouache sur papier et crayon de couleur, 1931 - Collection particulière - Non coté.
- 20072908581NUC : Encre de Chine sur papier, 1955 - Collection particulière - Non coté.

Illustrations

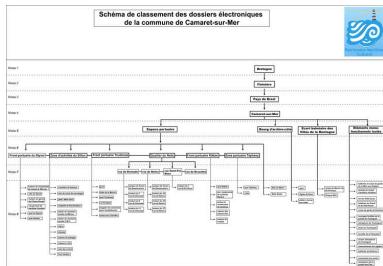
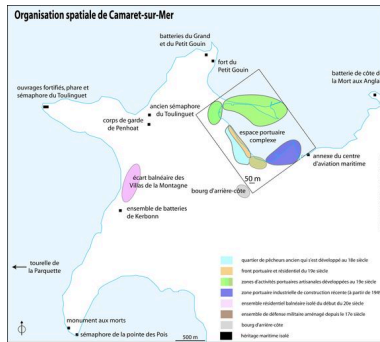
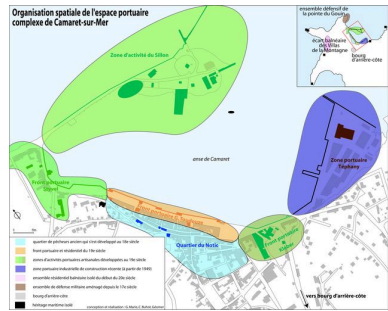


Schéma de classement des dossiers électroniques de la commune de Camaret-sur-Mer (voir annexe 3)
Phot. Guillaume Marie
IVR53_20072908589NUC



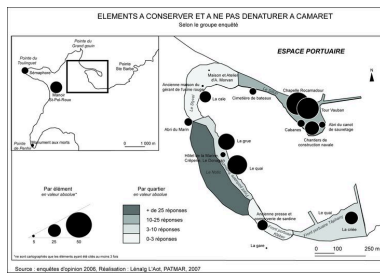
Organisation spatiale de Camaret-sur-Mer (voir annexe 4)
Phot. Johan Vincent
IVR53_20072908591NUC



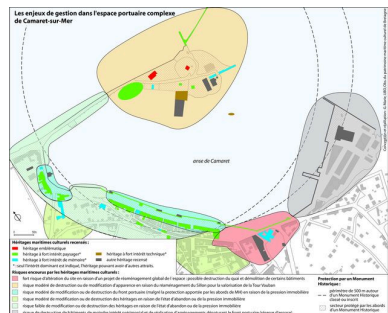
Organisation spatiale de l'espace portuaire de Camaret-sur-Mer (voir annexe 5)
Phot. Guillaume Marie, Phot. Clotilde Buhot
IVR53_20072908558NUC

Éléments	Nombre de questionnaires / sans réponse / réponse en cdt	Pourcentage de personnes ayant cité / réponse en cdt / questionnaires	Rang	DREC
Tour Vauban	302	78	1	Pratiqué unanimement cité
Cimetière de bateau	67	78	2	Pratiqué unanimement cité
Chapelle Rocamadour	66	75	3	Pratiqué unanimement cité
Ensemble des maisons du Noïc	54	69	4	Souvent cité
Château de la Mer et du CMC	47	62	5	Souvent cité
Anciennes presses et conserves	45	59	6	Souvent cité
Quai Toulouze	37	41	6	Moyennement cité
Cité	36	40	8	Moyennement cité
Cité	36	40	8	Moyennement cité
Belle-Isle	32	39	10	Moyennement cité
Manoir St-Pol-Roux	29	32	11	Moyennement cité
Cité du Sylvest	24	27	12	Moyennement cité
Abri du marin	19	21	13	Peu cité
Sémaphore de Toulouze	19	21	13	Peu cité
Cabanes de sablage et Le De	15	19	14	Peu cité
Abri du canot de sauvetage	10	11	15	Peu cité
Mouvement aux morts	7	8	16	Peu cité
Silencey	5	6	17	Peu cité
Manoir de garnier de l'usine rouge	4	4	18	Peu cité
Quai du Sylvest	4	4	18	Peu cité
L'Orlé	4	4	18	Peu cité
Quai Ephémère	3	3	21	Peu cité
Ancien hôtel de la marine	2	2	22	Peu cité
Citépère	2	2	22	Peu cité
Cité Mer	2	2	22	Peu cité
Quai Vauban	2	2	22	Peu cité
Église et Riaux	2	2	22	Peu cité
Vergées de la base d'hydravions	2	2	22	Peu cité
Ensemble de batteries de Kerbonn	2	2	22	Peu cité
Reduit de batterie du Fort du Gouver	2	2	22	Peu cité
Quai de Brest	2	2	22	Peu cité
Janée du « mille vert »	1	1	30	Peu cité
Cité des voiers	1	1	30	Peu cité
Abri et maison d'A. Morvan	1	1	30	Peu cité
Commissariat Caselles	1	1	30	Peu cité
Le Doragant	1	1	30	Peu cité
Rue de Demoulin	1	1	30	Peu cité
17 rue de Demoulin	1	1	30	Peu cité
Rue de Bravelles	1	1	30	Peu cité
Ancienne conserved	1	1	30	Peu cité
Quai Kibber	1	1	30	Peu cité

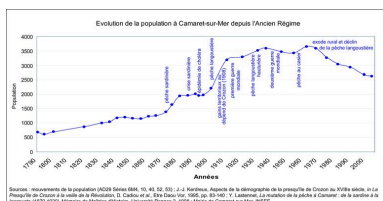
Tableau de Degré de Reconnaissance Patrimoniale (par la population enquêtée) des éléments cités à Camaret (voir annexe 6)
Phot. Lénéaig L'Aot
IVR53_20072908590NUC



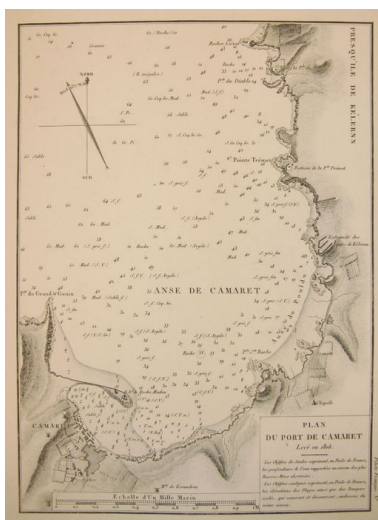
Éléments patrimoniaux à conserver à Camaret-sur-Mer d'après la population enquêtée (voir annexe 7)
Phot. Lénéaig L'Aot
IVR53_20072908587NUC



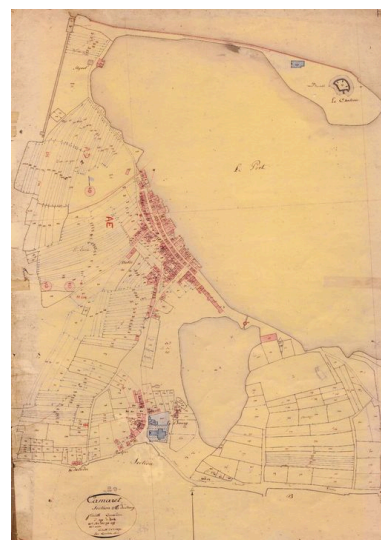
Carte des enjeux de l'espace portuaire de Camaret-sur-Mer
Phot. Guillaume Marie, Autr. Guillaume Marie
IVR53_20072908580NUC



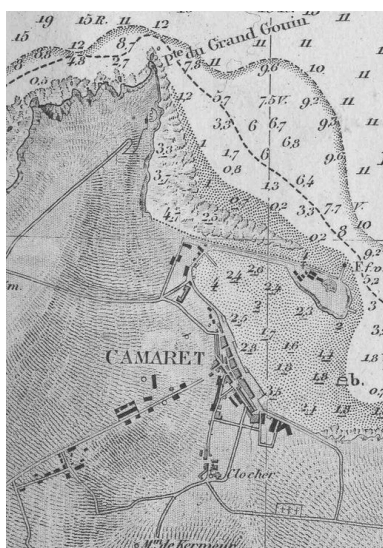
Evolution de la population camarétoise depuis la fin de l'Ancien Régime
 Phot. Guillaume Marie
 IVR53_20062908324NUC



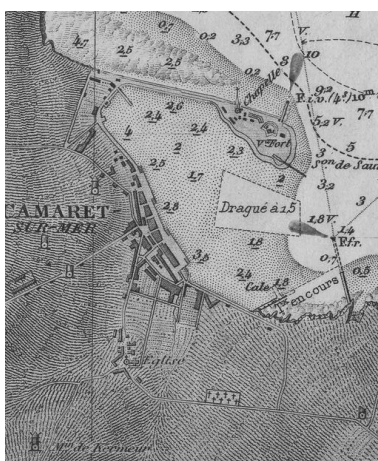
Carte du port de Camaret (1816)
 Phot. Service historique de la Marine (Archives)
 IVR53_20082908271NUC



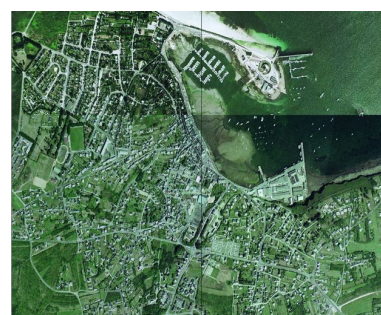
Cadastré de la commune de Camaret-sur-Mer au 1/1 250e datant de 1831 (section A2)
 Phot. Archives départementales du Finistère
 IVR53_20062908323NUC



Carte de camaret en 1934
 Repro. Guillaume Marie
 IVR53_20082908272NUC



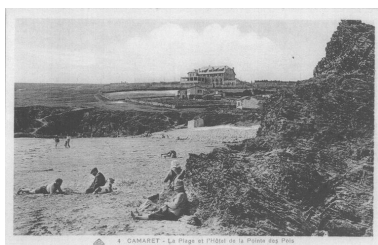
Carte de Camaret en 1950
 Repro. Guillaume Marie
 IVR53_20082908273NUC



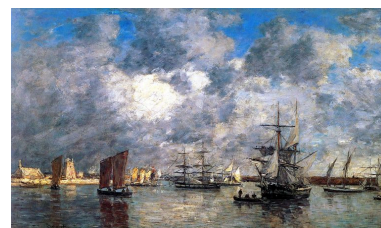
Vue générale de la commune de Camaret-sur-Mer
 Phot. Guillaume Marie, Autr. Guillaume Marie
 IVR53_20062908322NUC



Carte postale : vue générale ancienne du port de Camaret
 Phot. Archives départementales du Finistère
 IVR53_20082908268NUC



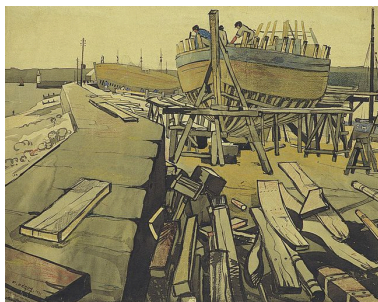
Carte postale : la plage et l'hôtel de la pointe des Pois
 Phot. Archives départementales du Finistère
 IVR53_20082908270NUC



Le Port de Camaret, Eugène Boudin, 1872
 Phot. Auteur inconnu, Autr. Eugène Boudin
 IVR53_20072908557NUCA



Rayons du soir port de
Camaret, Charles Cottet, 1892
Phot. Auteur inconnu,
Autr. Charles Cottet
IVR53_20072908559NUCA



Le chantier de Keraudren,
Pierre Péron, 1931
Repro. Guillaume Marie,
Autr. Pierre Péron
IVR53_20072908592NUCA



Les chantiers navals du Sillon
de Camaret, Pierre Péron, 1955
Phot. Pierre Péron, Repro.
Guillaume Marie, Autr. Pierre Péron
IVR53_20072908581NUC



Vue de la commune de Camaret-sur-
Mer depuis la pointe Sainte Barbe
Phot. Guillaume Marie
IVR53_20062908300NUCA



Vue de la commune de Camaret-sur-
Mer depuis la pointe du Grand Guin
Phot. Lénaïg L'Aot
IVR53_20072908566NUCA



Plage de Trez-Rouz
Phot. Guillaume Marie
IVR53_20082908264NUCA



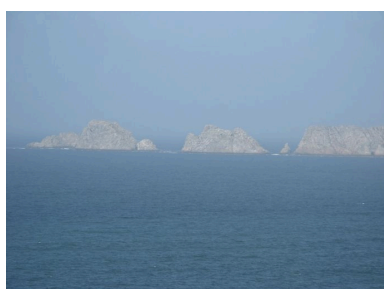
Vue de la pointe du Grand Guin
depuis la pointe du Toulinguet
Phot. Guillaume Marie
IVR53_20062908303NUCA



L'anse de Pen Hat
Phot. Guillaume Marie
IVR53_20062908301NUCA



Pointe de Pen Hir
Phot. Guillaume Marie
IVR53_20062908321NUCA



Les Tas de Pois
Phot. Guillaume Marie
IVR53_20082908263NUCA



L'anse de Pen Hir et
la plage de Veryac'h
Phot. Guillaume Marie
IVR53_20062908305NUCA



Alignement de mégalithes de Lagatjar
Phot. Guillaume Marie
IVR53_20062908304NUCA

Dossiers liés

Dossier(s) de synthèse :

Le patrimoine maritime des communes de Crozon, Roscanvel, Camaret, Clohars-Carnoët, Armor-Plage et Sené (opération UBO) (IA29004257)

Présentation de la commune de Camaret-sur-Mer (IA29005045) Bretagne, Finistère, Camaret-sur-Mer

Les objets mobiliers sur la commune de Camaret-sur-Mer (IM29005356) Bretagne, Finistère, Camaret-sur-Mer

Oeuvres en rapport :

Ancien sémaphore du Toulinguet (Camaret-sur-Mer) (IA29004074) Bretagne, Finistère, Camaret-sur-Mer

Annexe du Centre d'aviation maritime de Camaret, Stang Ar Prat (Camaret-sur-Mer) (IA29004066) Bretagne, Finistère, Camaret-sur-Mer, Stang Ar Prat

Batterie de côte et corps de garde de la Mort aux Anglais (Camaret-sur-Mer) (IA29004065) Bretagne, Finistère, Camaret-sur-Mer, La Mort aux Anglais,

Batteries de Kerbonn, aujourd'hui musée, Pen-Hir (Camaret-sur-Mer) (IA29004064) Bretagne, Finistère, Camaret-sur-Mer, pointe de Pen-Hir, Kerbonn

Batteries du Grand et du Petit Gouin (Camaret-sur-Mer) (IA29004061) Bretagne, Finistère, Camaret-sur-Mer, pointe du Grand Gouin, pointe du Petit Gouin

Bourg d'arrière-côte de Camaret-sur-Mer (IA29004048) Bretagne, Finistère, Camaret-sur-Mer

Casernements de Lagatjar (Camaret-sur-Mer) (IA29004075) Bretagne, Finistère, Camaret-sur-Mer, Lagatjar

Corps de garde de Penhoat, le Grand Gouin (Camaret-sur-Mer) (IA29004062) Bretagne, Finistère, Camaret-sur-Mer, pointe du Grand Gouin

Ecart balnéaire des Villas de la Montagne, Lagatjar (Camaret-sur-Mer) (IA29004036) Bretagne, Finistère, Camaret-sur-Mer, Lagatjar

Espace portuaire de Camaret-sur-Mer (IA29004028) Bretagne, Finistère, Camaret-sur-Mer

Feu dit tourelle de la Parquette (Camaret-sur-Mer) (IA29004072) Bretagne, Finistère, Camaret-sur-Mer, la Parquette

Fort du Petit Gouin (Camaret-sur-Mer) (IA29004063) Bretagne, Finistère, Camaret-sur-Mer, pointe du Petit Gouin

Monuments aux morts, Pen-Hir (Camaret-sur-Mer) (IA29004043) Bretagne, Finistère, Camaret-sur-Mer, pointe de Pen-Hir

Ouvrages fortifiés de la pointe du Toulinguet (Camaret-sur-Mer) (IA29004071) Bretagne, Finistère, Camaret-sur-Mer, pointe du Toulinguet

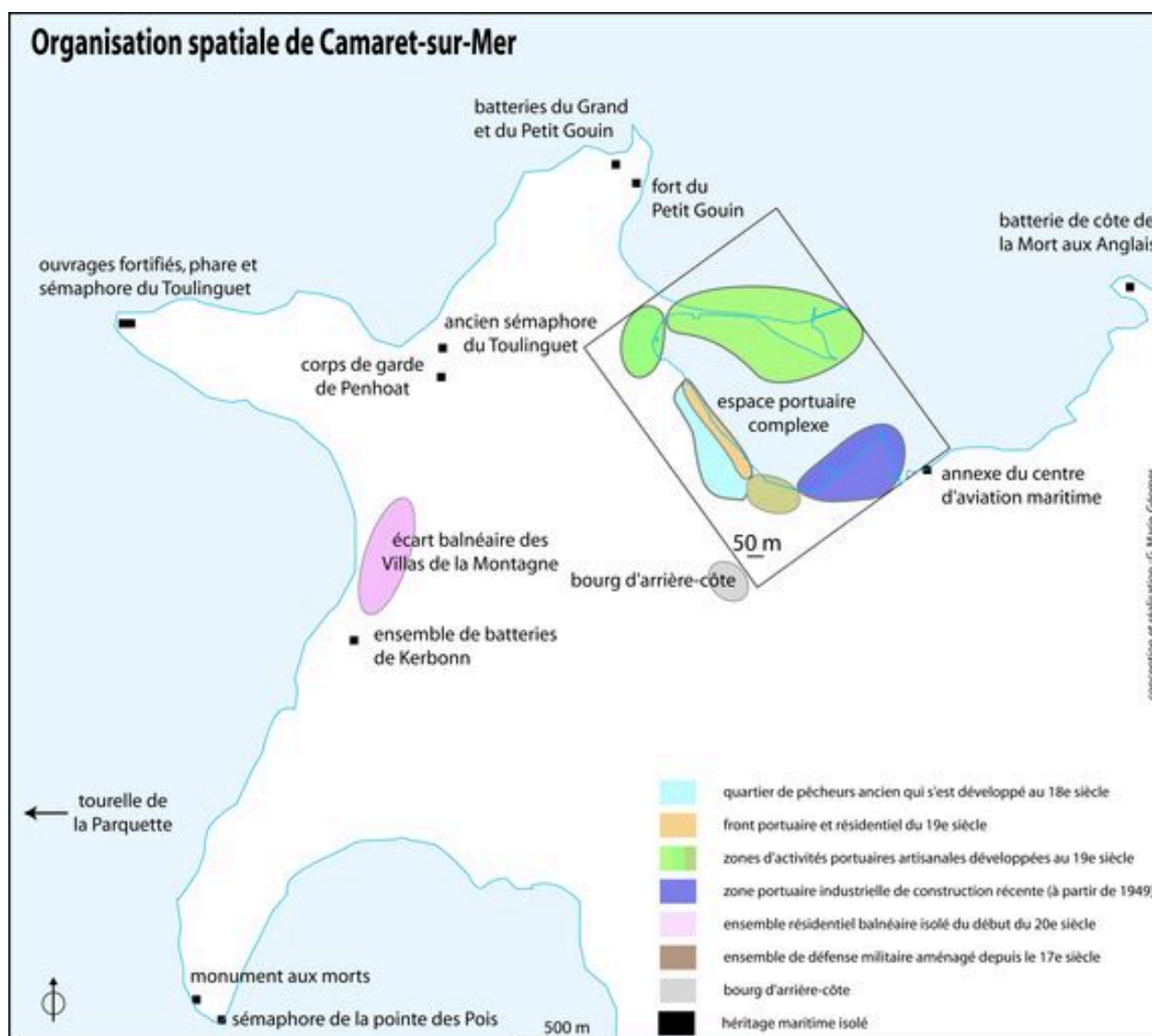
Phare du Toulinguet (Camaret-sur-Mer) (IA29004070) Bretagne, Finistère, Camaret-sur-Mer, pointe du Toulinguet

Sémaphore de la pointe des Pois, Pen-Hir (Camaret-sur-Mer) (IA29004073) Bretagne, Finistère, Camaret-sur-Mer, pointe de Pen-Hir

Sémaphore du Toulinguet (Camaret-sur-Mer) (IA29004039) Bretagne, Finistère, Camaret-sur-Mer, pointe du Toulinguet

Auteur(s) du dossier : Guillaume Marie

Copyright(s) : (c) Laboratoire GÉOMER, UMR LETG 6554 - CNRS ; (c) Inventaire général



Organisation spatiale de Camaret-sur-Mer (voir annexe 4)

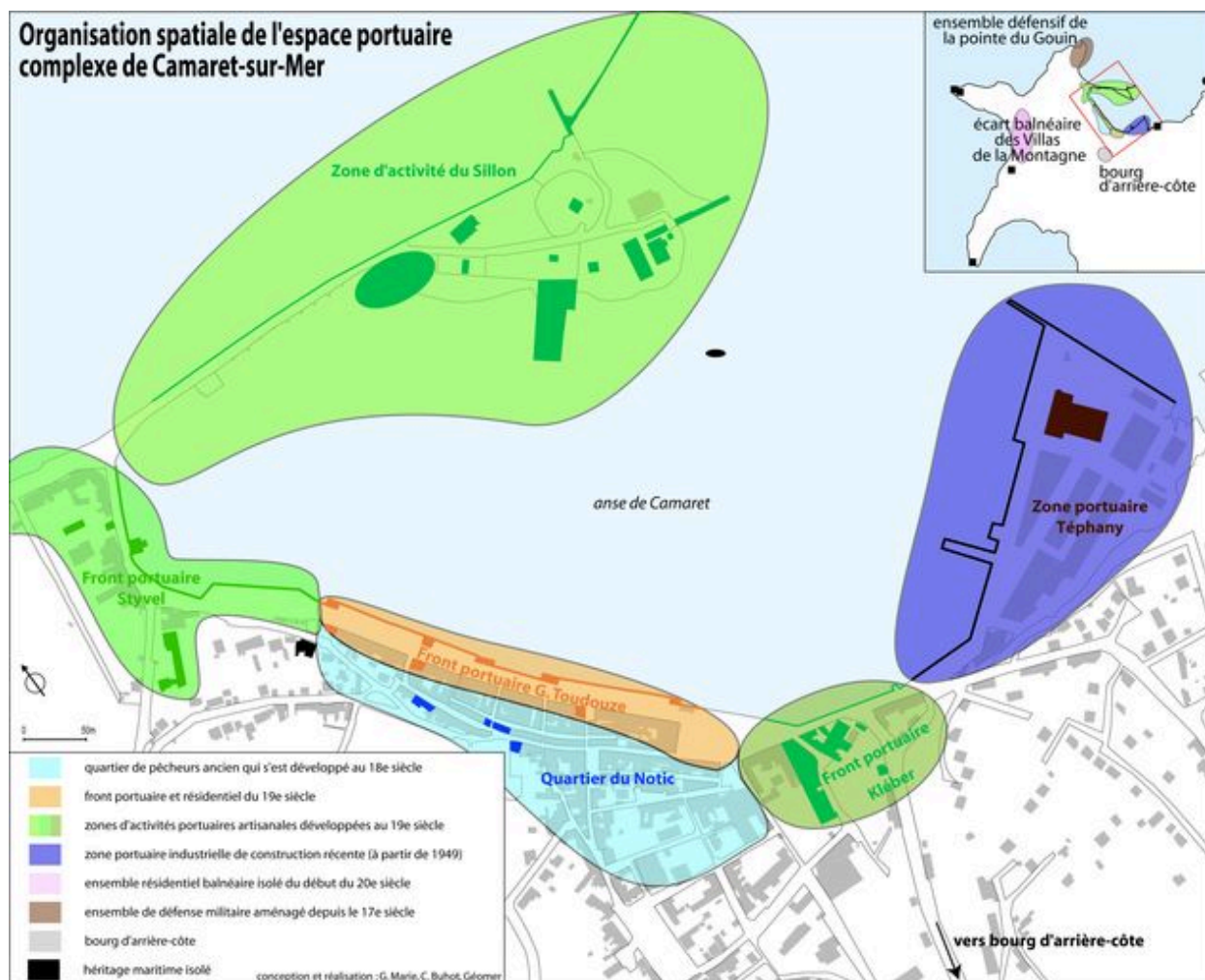
IVR53_20072908591NUC

Auteur de l'illustration : Johan Vincent

Technique de relevé : relevé manuel ;

(c) Laboratoire GÉOMER, UMR LETG 6554 - CNRS

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Organisation spatiale de l'espace portuaire de Camaret-sur-Mer (voir annexe 5)

IVR53_20072908558NUC

Auteur de l'illustration : Guillaume Marie, Auteur de l'illustration : Clotilde Buhot

Technique de relevé : relevé manuel ;

(c) Laboratoire GÉOMER, UMR LETG 6554 - CNRS

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Éléments	Nombre de questionnaire(s) dans le(s)quel(s) l'élément est cité	Pourcentage de personnes ayant cité l'élément dans un questionnaire	Rang	DREC
Tour Vauban	70	78	1	Presque unanimement cité
Cimetière de bateaux	67	76	2	Presque unanimement cité
Chapelle Rocamadour	66	75	3	Presque unanimement cité
Ensemble des maisons du Notic	54	60	4	Souvent cité
Chantier navals Le Mérour et CMC	47	52	5	Souvent cité
Ancienne presse et conserverie	45	50	6	Souvent cité
Quai Toudouze	37	41	6	Moyennement cité
Grue	36	40	8	Moyennement cité
Crée	36	40	8	Moyennement cité
Belle-étoile	32	36	10	Moyennement cité
Manoir St-Pol-Roux	29	32	11	Moyennement cité
Cale du Styvel	24	27	12	Moyennement cité
Abri du marin	19	21	13	Peu cité
Sémaphore du Toulinguet	19	21	13	Peu cité
Cabanes de sablage et Le Dé	16	18	14	Peu cité
Abri du canot de sauvetage	10	11	15	Peu cité
Monument aux morts	7	8	16	Peu cité
Slipway	5	6	17	Peu cité
Maison du gérant de l'usine rouge	4	4	18	Peu cité
Quai du Styvel	4	4	18	Peu cité
Gare	4	4	18	Peu cité
QuaiTéphany	3	3	21	Peu cité
Ancien hôtel de la marine	2	2	22	Peu cité
Crêperie	2	2	22	Peu cité
Côté Mer	2	2	22	Peu cité
Quai Vauban	2	2	22	Peu cité
Eglise st Rémi	2	2	22	Peu cité
Vestiges de la base d'hydravions	2	2	22	Peu cité
Ensemble de batteries de Kerbonn	2	2	22	Peu cité
Réduit de batterie du Fort du Gouin	2	2	22	Peu cité
Rue de Reims	2	2	22	Peu cité
Jetée du « môle vert »	1	1	30	Peu cité
Cale des viviers	1	1	30	Peu cité
Atelier et maison d'A. Morvan	1	1	30	Peu cité
Conserverie Caradec	1	1	30	Peu cité
Le Donagan	1	1	30	Peu cité
Rue de Dixmude	1	1	30	Peu cité
N°9 rue de Dixmude	1	1	30	Peu cité
Rue de Bruxelles	1	1	30	Peu cité
Ancienne conserverie	1	1	30	Peu cité
Quai Kléber	1	1	30	Peu cité

Tableau de Degré de Reconnaissance Patrimoniale (par la population enquêtée) des éléments cités à Camaret (voir annexe 6)

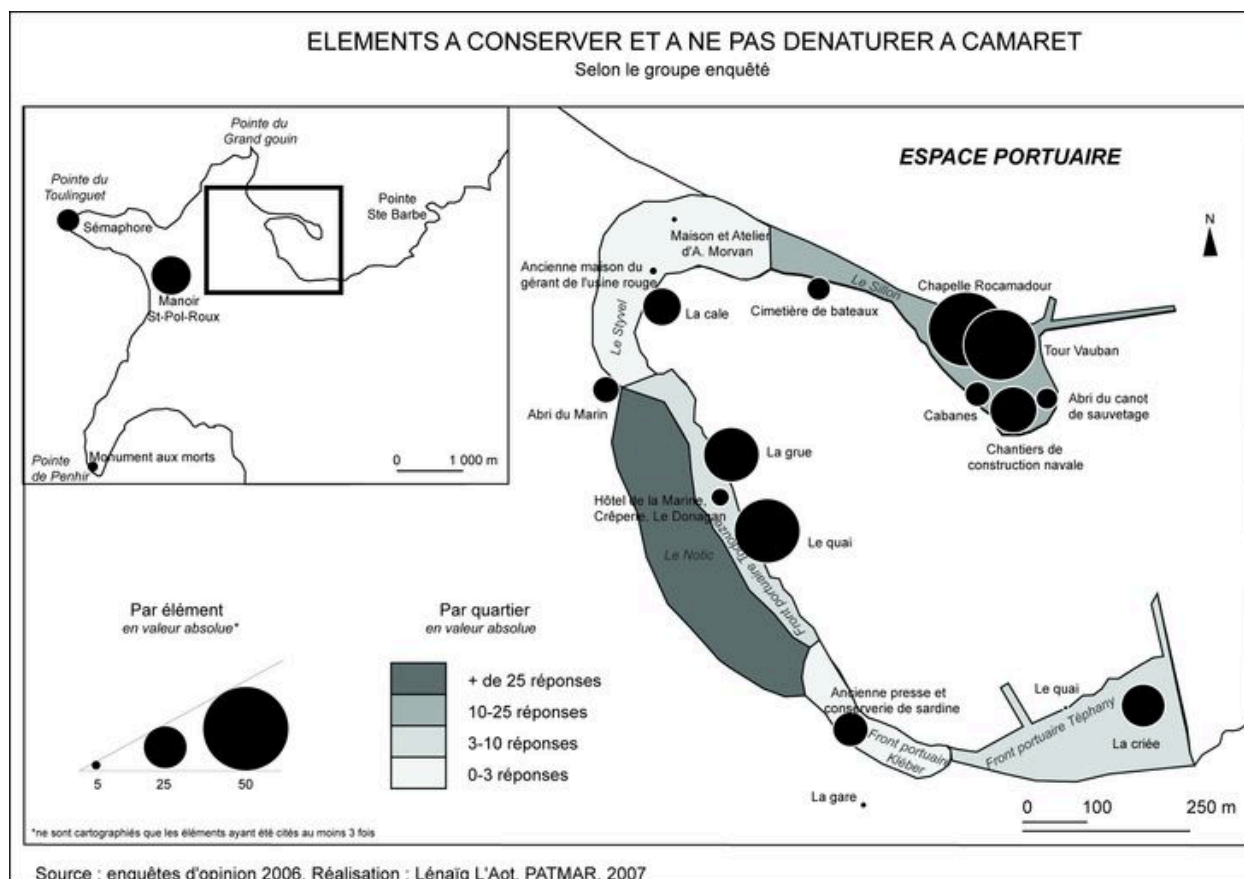
IVR53_20072908590NUC

Auteur de l'illustration : Lénaïg L'Aot

Technique de relevé : relevé manuel ;

(c) Laboratoire GÉOMER, UMR LETG 6554 - CNRS

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Eléments patrimoniaux à conserver à Camaret-sur-Mer d'après la population enquêtée (voir annexe 7)

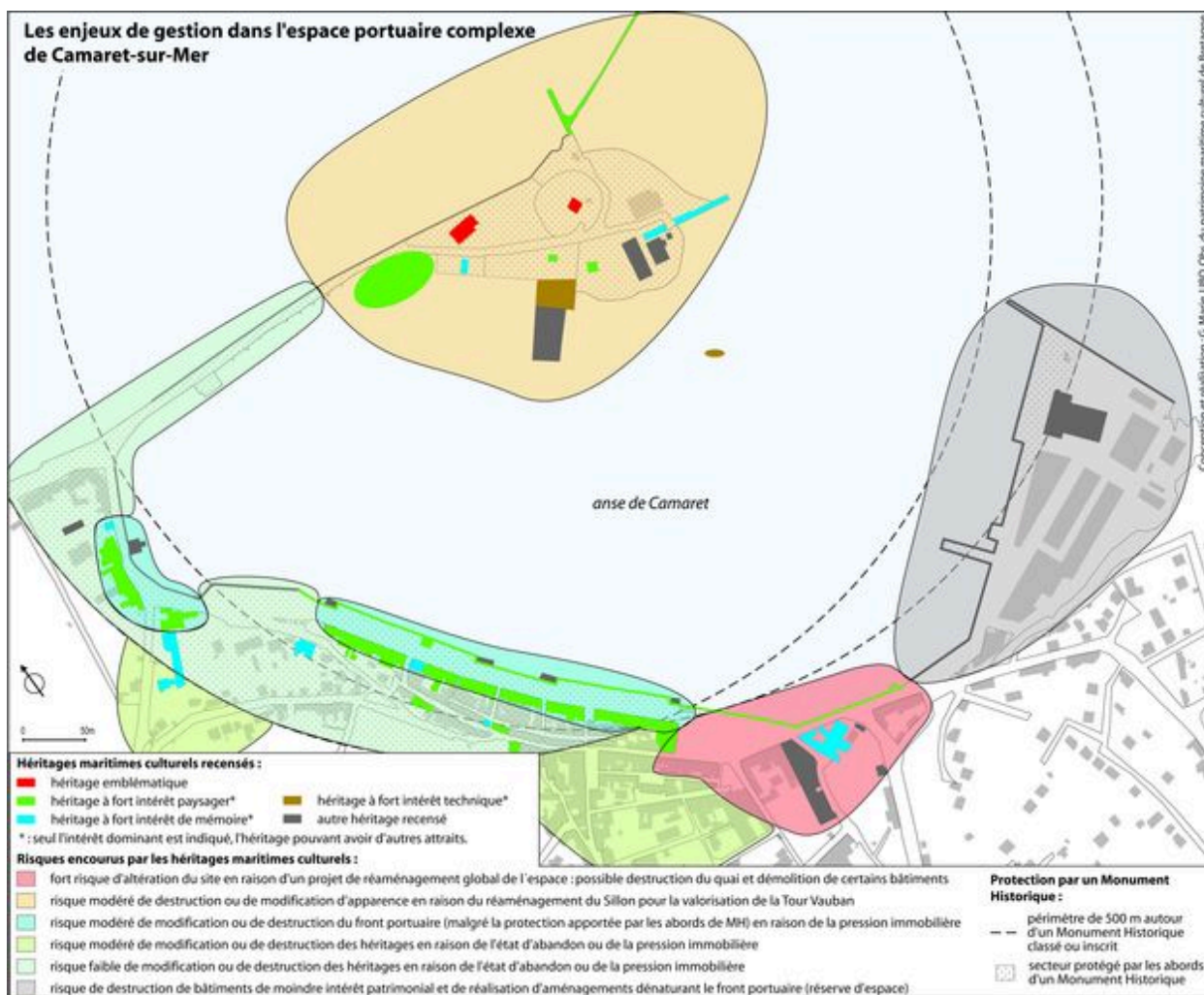
IVR53_20072908587NUC

Auteur de l'illustration : Lénaïg L'Aot

Technique de relevé : relevé manuel ;

(c) Laboratoire GÉOMER, UMR LETG 6554 - CNRS

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Carte des enjeux de l'espace portuaire de Camaret-sur-Mer

IVR53_20072908580NUC

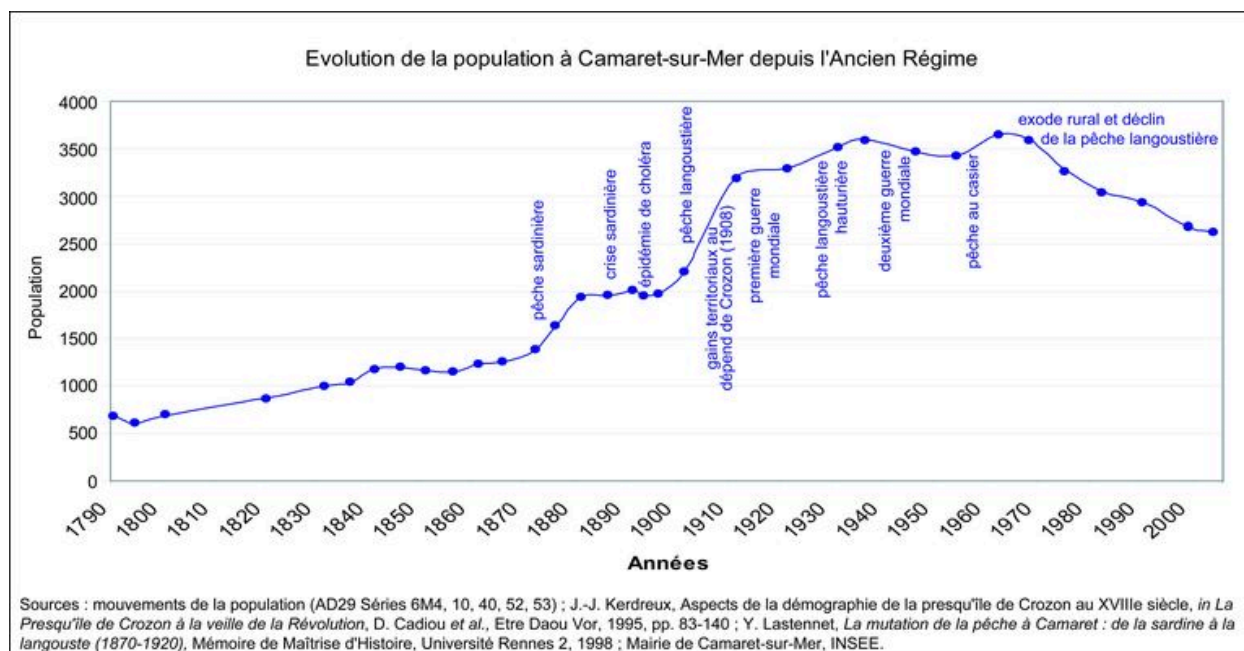
Auteur de l'illustration : Guillaume Marie

Auteur du document reproduit : Guillaume Marie

Technique de relevé : relevé manuel ;

(c) Laboratoire GÉOMER, UMR LETG 6554 - CNRS

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Evolution de la population camarétoise depuis la fin de l'Ancien Régime

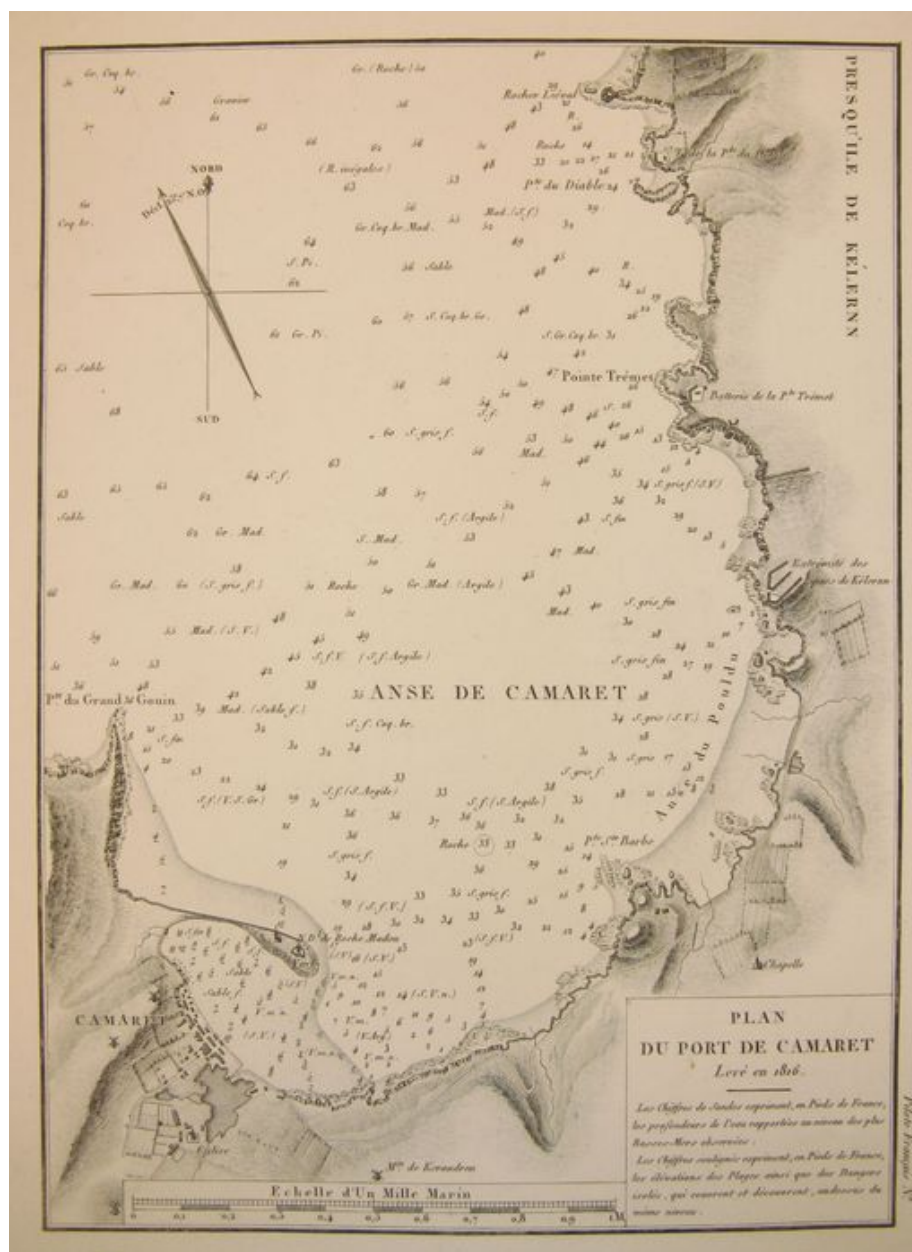
IVR53_20062908324NUC

Auteur de l'illustration : Guillaume Marie

Technique de relevé : relevé manuel ;

(c) Laboratoire GÉOMER, UMR LETG 6554 - CNRS

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Carte du port de Camaret (1816)

Référence du document reproduit :

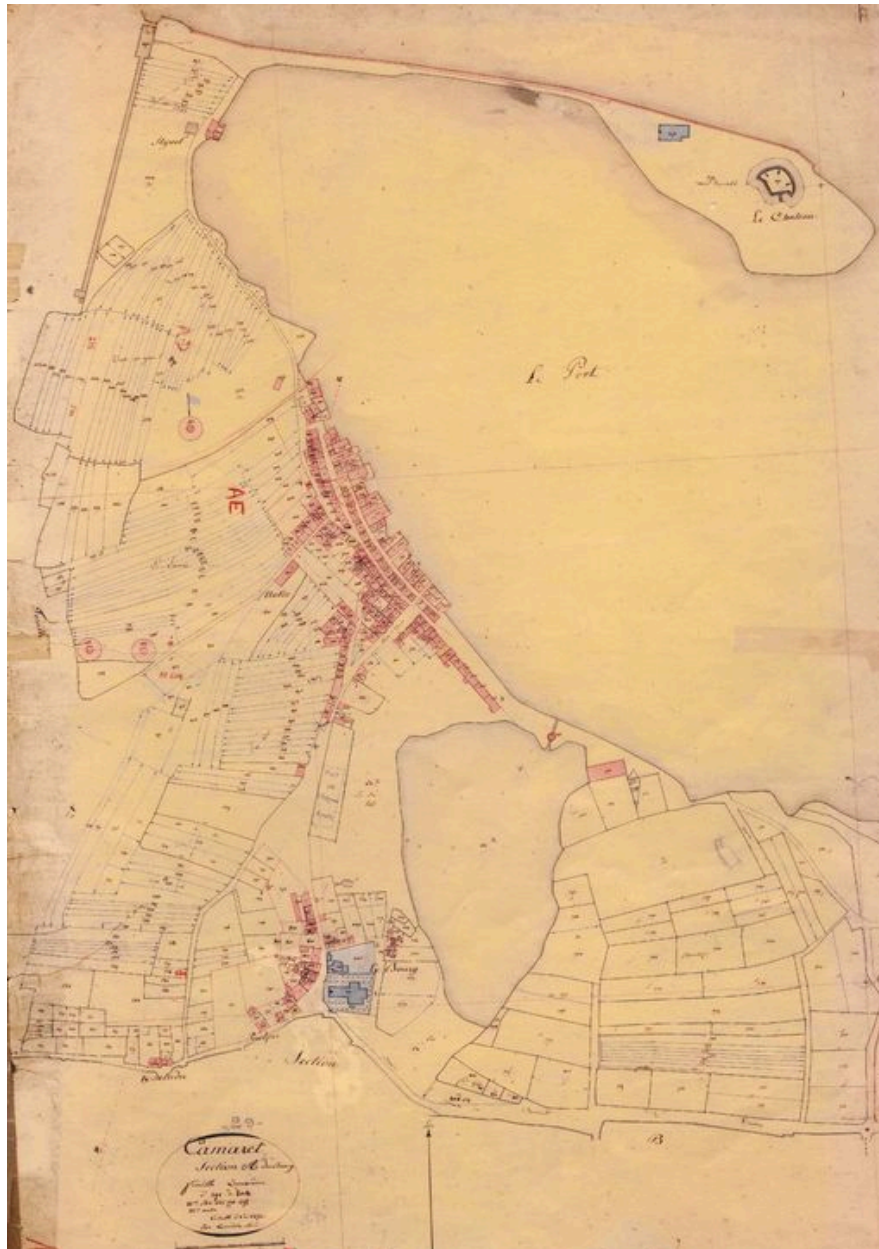
- **Neptune des côtes occidentales de France**
Dans "Neptune des côtes occidentales de France", Service des Vaisseaux du Roi, Dépôt Général de la Marine.
Archives du Service historique de la Marine (Brest) : R 3440, planche 20.6

IVR53_20082908271NUC

Auteur de l'illustration : Service historique de la Marine (Archives)

Technique de relevé : relevé manuel ;

(c) Service historique de la Marine - Archives
reproduction interdite



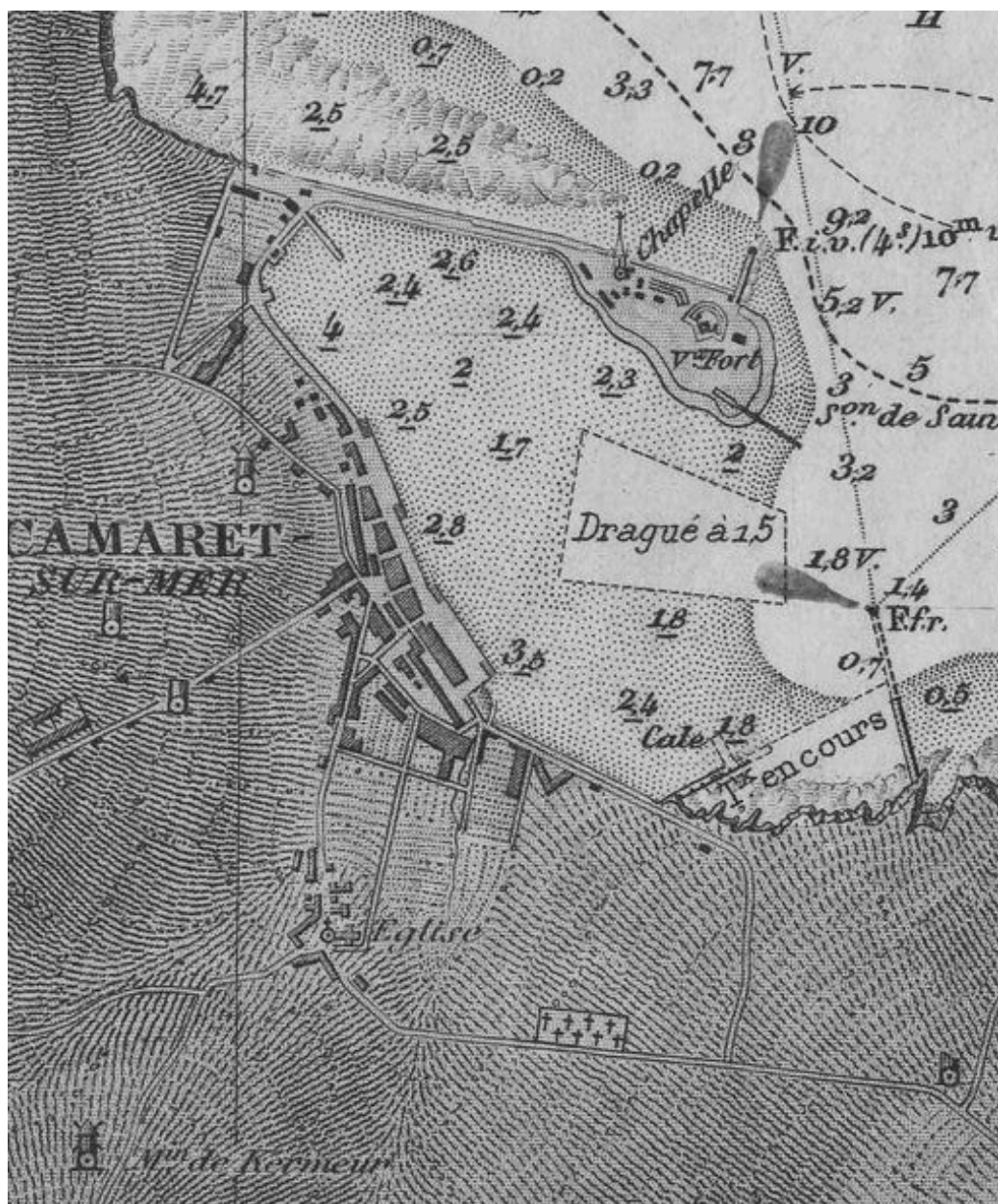
Cadastre de la commune de Camaret-sur-Mer au 1/1 250e datant de 1831 (section A2)

IVR53_20062908323NUC

Auteur de l'illustration : Archives départementales du Finistère

Technique de relevé : relevé manuel ;

(c) Conseil général du Finistère
reproduction interdite



Carte de Camaret en 1950

Référence du document reproduit :

- **Entrée de Brest**

Extrait de la carte "Entrée de Brest", Paris : Service hydrologique de la Marine, levée en 1897 et 1899, 1901, 4e édition 1950, n° (M) 5071.

Laboratoire Géomer : Non coté

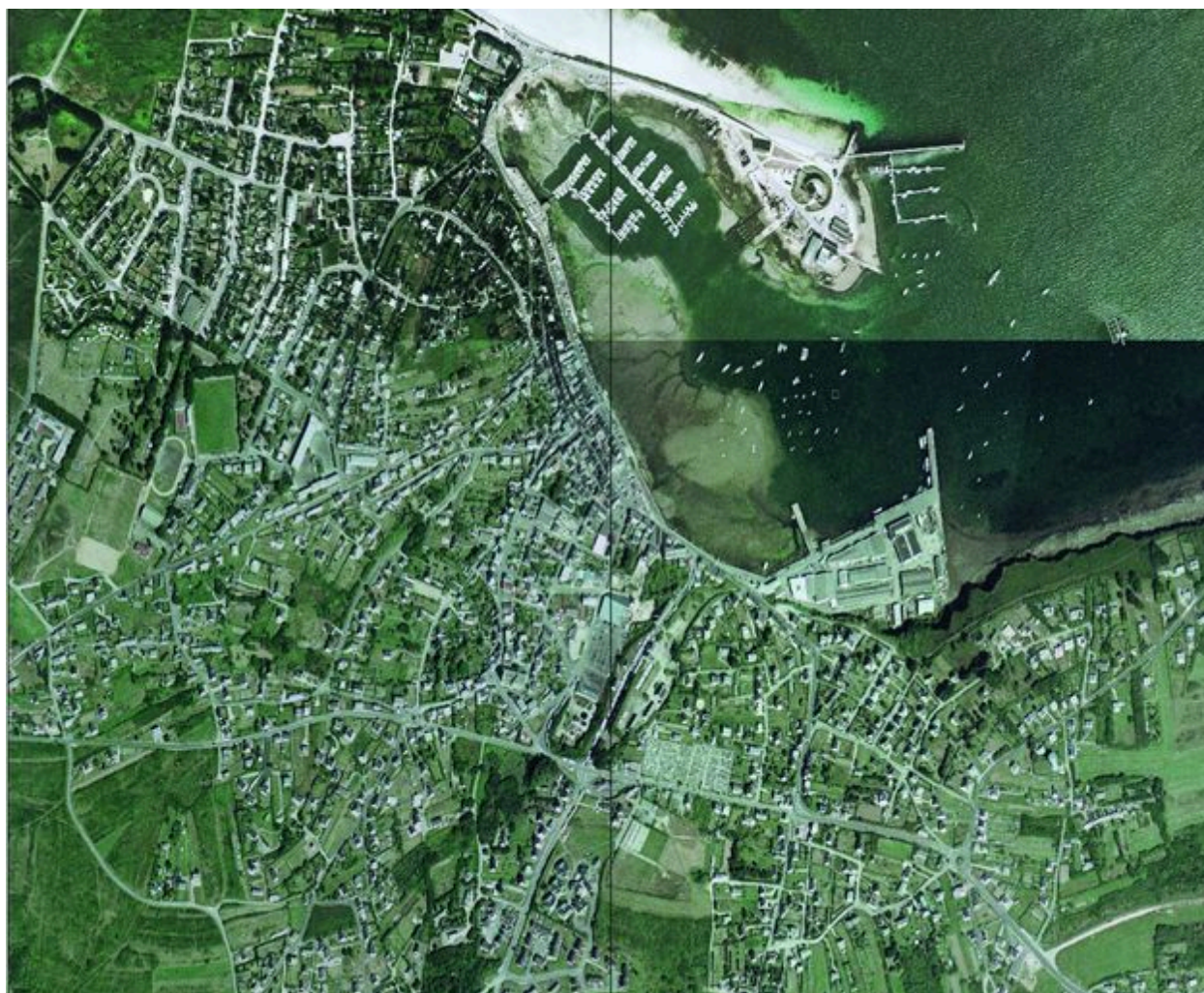
IVR53_20082908273NUC

Auteur de l'illustration (reproduction) : Guillaume Marie

Technique de relevé : relevé manuel ;

(c) Laboratoire GÉOMER, UMR LETG 6554 - CNRS

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue générale de la commune de Camaret-sur-Mer

IVR53_20062908322NUC

Auteur de l'illustration : Guillaume Marie

Auteur du document reproduit : Guillaume Marie

Technique de relevé : relevé photogrammétrique ;

(c) Laboratoire GÉOMER, UMR LETG 6554 - CNRS
reproduction interdite



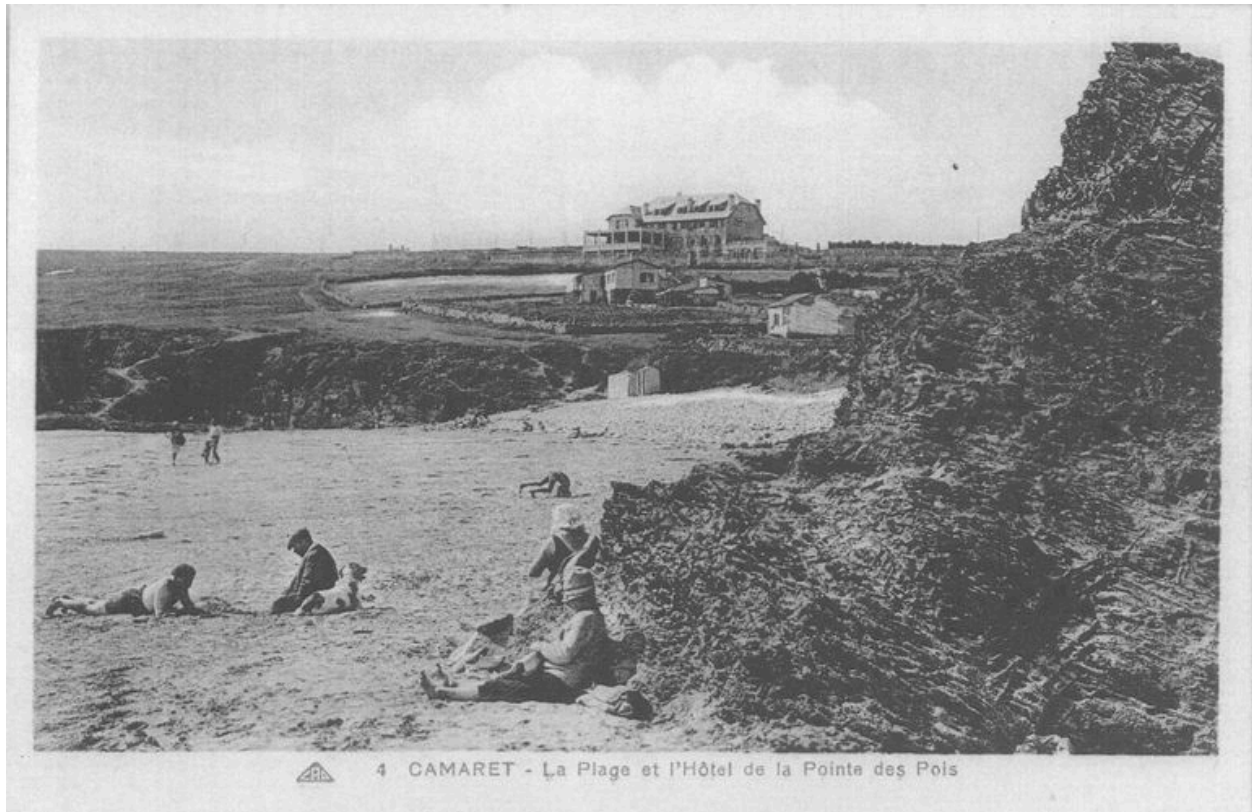
Carte postale : vue générale ancienne du port de Camaret

IVR53_20082908268NUC

Auteur de l'illustration : Archives départementales du Finistère

(c) Conseil général du Finistère

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



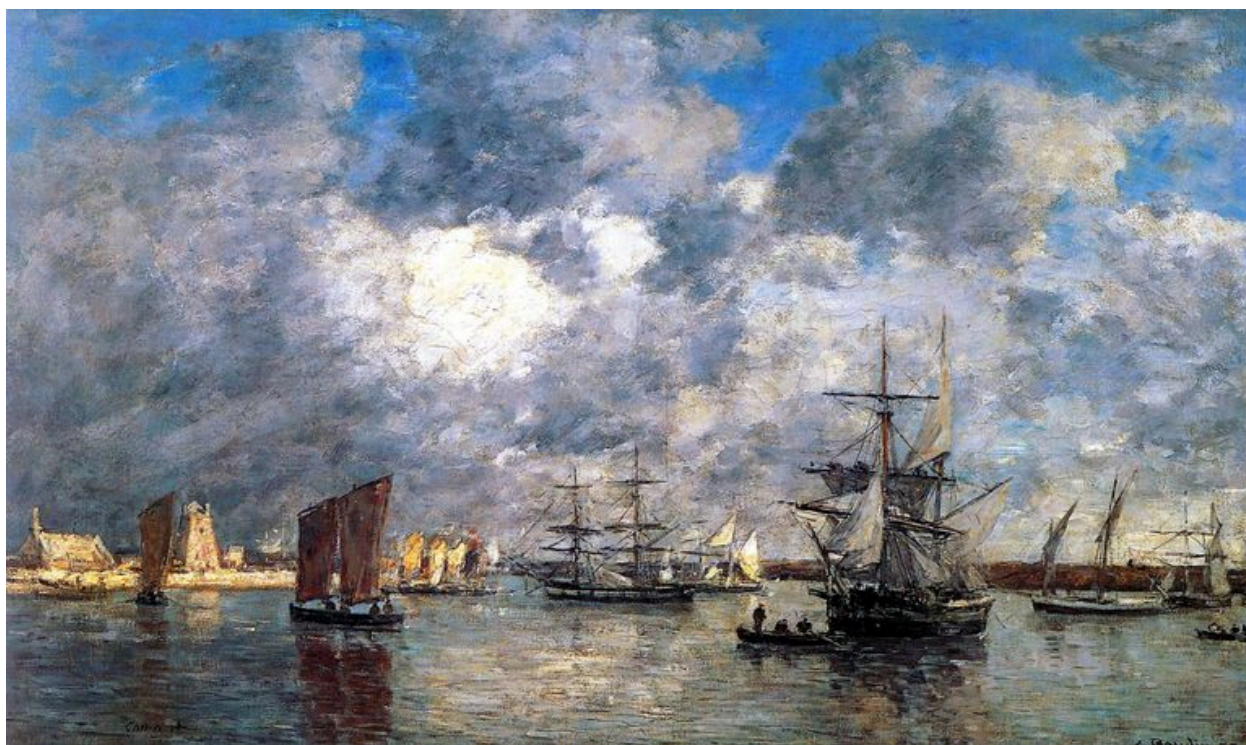
Carte postale : la plage et l'hôtel de la pointe des Pois

IVR53_20082908270NUC

Auteur de l'illustration : Archives départementales du Finistère

(c) Conseil général du Finistère

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Le Port de Camaret, Eugène Boudin, 1872

IVR53_20072908557NUCA

Auteur de l'illustration : Auteur inconnu

Auteur du document reproduit : Eugène Boudin

(c) Musée d'Orsay

reproduction interdite



Rayons du soir port de Camaret, Charles Cottet, 1892

IVR53_20072908559NUCA

Auteur de l'illustration : Auteur inconnu

Auteur du document reproduit : Charles Cottet

(c) Musée d'Orsay

reproduction interdite



Le chantier de Keraudren, Pierre Péron, 1931

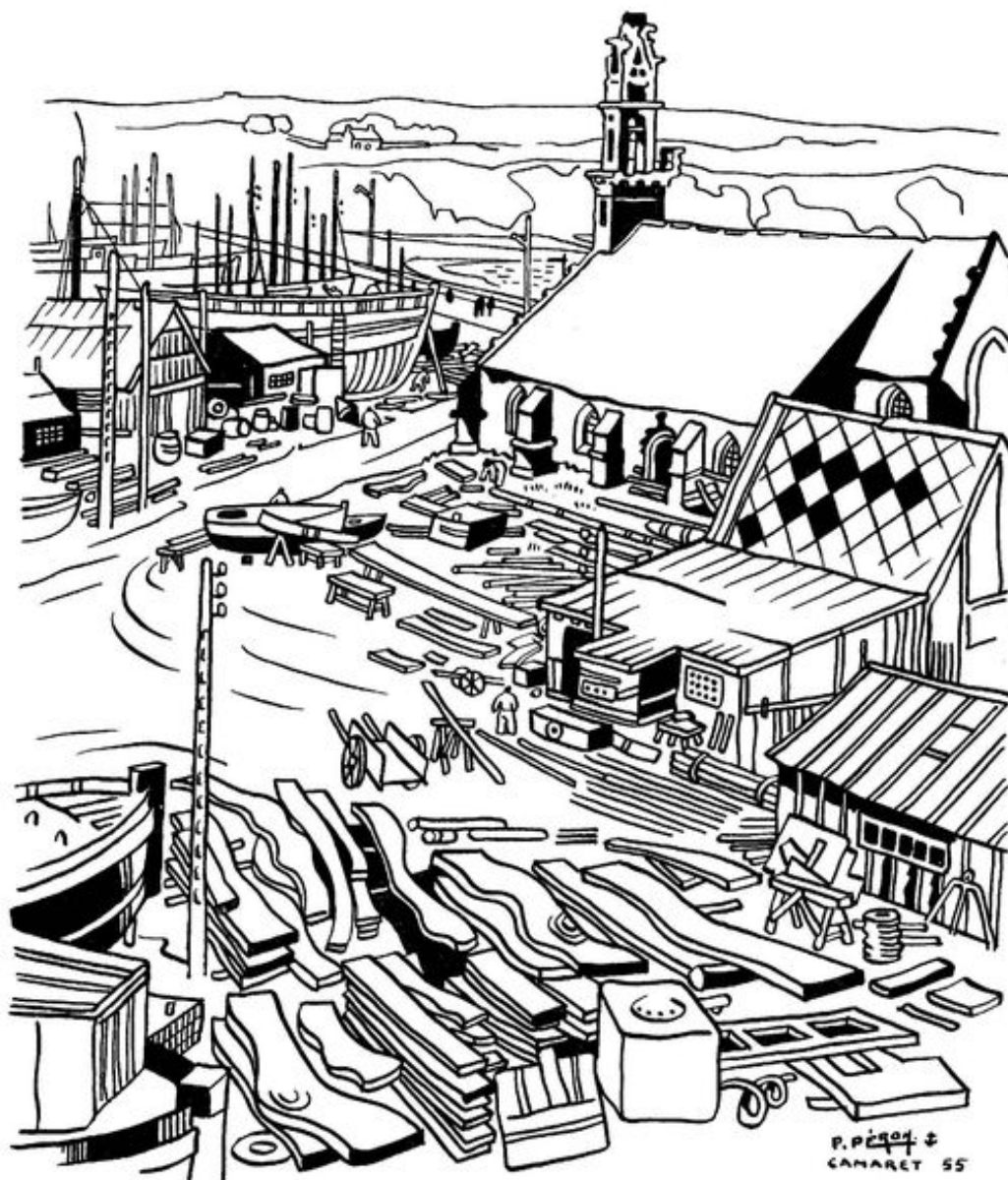
IVR53_20072908592NUCA

Auteur de l'illustration (reproduction) : Guillaume Marie

Auteur du document reproduit : Pierre Péron

(c) Pierre Péron

reproduction interdite



Les chantiers navals du Sillon de Camaret, Pierre Péron, 1955

IVR53_20072908581NUC

Auteur de l'illustration : Pierre Péron, Auteur de l'illustration (reproduction) : Guillaume Marie

Auteur du document reproduit : Pierre Péron

Technique de relevé : relevé manuel ;

(c) Pierre Péron

reproduction interdite



Vue de la commune de Camaret-sur-Mer depuis la pointe Sainte Barbe

IVR53_20062908300NUCA

Auteur de l'illustration : Guillaume Marie

(c) Laboratoire GÉOMER, UMR LETG 6554 - CNRS

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue de la commune de Camaret-sur-Mer depuis la pointe du Grand Gouin

IVR53_20072908566NUCA

Auteur de l'illustration : Lénéaig L'Aot

(c) Laboratoire GÉOMER, UMR LETG 6554 - CNRS

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Plage de Trez-Rouz

IVR53_20082908264NUCA

Auteur de l'illustration : Guillaume Marie

(c) Laboratoire GÉOMER, UMR LETG 6554 - CNRS

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue de la pointe du Grand Gouin depuis la pointe du Toulinguet

IVR53_20062908303NUCA

Auteur de l'illustration : Guillaume Marie

(c) Laboratoire GÉOMER, UMR LETG 6554 - CNRS

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



L'anse de Pen Hat

IVR53_20062908301NUCA

Auteur de l'illustration : Guillaume Marie

(c) Laboratoire GÉOMER, UMR LETG 6554 - CNRS

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Pointe de Pen Hir

IVR53_20062908321NUCA

Auteur de l'illustration : Guillaume Marie

(c) Laboratoire GÉOMER, UMR LETG 6554 - CNRS

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Les Tas de Pois

IVR53_20082908263NUCA

Auteur de l'illustration : Guillaume Marie

(c) Laboratoire GÉOMER, UMR LETG 6554 - CNRS

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



L'anse de Pen Hir et la plage de Veryac'h

IVR53_20062908305NUCA

Auteur de l'illustration : Guillaume Marie

(c) Laboratoire GÉOMER, UMR LETG 6554 - CNRS

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Alignement de mégalithes de Lagatjar

IVR53_20062908304NUCA

Auteur de l'illustration : Guillaume Marie

(c) Laboratoire GÉOMER, UMR LETG 6554 - CNRS

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation